



Christophe SIRUGUE  
Député de Saône-et-Loire  
Maire de Chalon-sur-Saône  
CS/MM/2011/12

A l'attention de :  
SNES-FSU  
Pascal Meunier  
6, Allée Cardinal de Givry  
21000 DIJON  
[s3dij@snes.edu](mailto:s3dij@snes.edu)

Déposée le 6 avril 2011 au groupe SRC sous le n°2011-14-00511 pour transmission au service des questions écrites au gouvernement de l'Assemblée nationale, publication sur le site [www.assemblee-nationale.fr](http://www.assemblee-nationale.fr) et au Journal officiel sous huitaine.

Question écrite au gouvernement  
de Christophe Sirugue, Député de Saône-et-Loire  
sur la réforme de la voie technologique industrielle au lycée

M. Christophe Sirugue attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de la voie technologique industrielle, au lycée. Après l'initiative de la réforme de la voie professionnelle en 2007 et la réforme de la voie générale en 2010, réformes dont le bilan précoce reste très mitigé, le gouvernement envisage à présent de modifier la filière STI pour la rentrée 2011. Malgré le double refus du Conseil Supérieur de l'Education et du Comité Interprofessionnel Consultatif des projets d'arrêtés portant sur l'organisation et les horaires des enseignements en classe de Première STI2D et STL, ces programmes ont été publiés au Journal officiel.

La majorité des professeurs de l'Académie de Dijon rejette ces réformes qui auront au moins trois conséquences préjudiciables à l'ensemble du monde de l'éducation.

Premièrement, elles vont exclure des études supérieures des élèves qui, bien qu'ayant besoin d'une approche concrète pour l'acquisition des connaissances, possèdent par ailleurs de réelles aptitudes à la poursuite d'études.

Deuxièmement, elles vont reléguer des modèles d'acquisition des connaissances qui ont fait leurs preuves auprès d'élèves qui ont pu reprendre goût aux études et obtenir par la suite un diplôme Bac +2 ou 3.

Enfin, elles vont imposer des suppressions massives de postes et des reconversions non motivées d'enseignants dont les modalités font l'unanimité contre elles au sein de la profession.

Outre leur regret de voir disparaître le travail pratique autour d'objets et de systèmes techniques, permettant à la plupart des élèves de s'approprier les concepts théoriques développés dans les autres matières techniques, les enseignants contestent la possibilité d'assurer correctement la mise place de cette réforme dès la rentrée 2011, après seulement 12 journées de formation. Le projet de se former en moins de deux semaines sur 3 autres champs disciplinaires et de travailler sur des équipements virtuels car le matériel pédagogique ne serait pas présent à la rentrée de 2011, risquent, légitimement, de démobiliser le corps enseignant.

Aussi lui demande-t-il d'entendre les protestations qui se multiplient et de procéder à un moratoire d'un an de cette réforme pour en rediscuter avec le monde enseignant.